

Sud – CGT – CFDT

Section Pensions

Les sections syndicales du Service des Pensions se félicitent du contenu de la lettre qu'a transmise M. Verdier, Directeur du Personnel et de l'Adaptation à l'Environnement Professionnel, à l'ensemble des agents concernés par les problèmes soulevés par un séjour prolongé dans le bâtiment du Tripode situé à Nantes (INSEE, Trésor Public, Affaires Etrangères).

Dès avant l'évacuation de ce bâtiment, le combat avait commencé et vient d'aboutir à un résultat très intéressant.

Il est désormais acquis que l'ensemble des agents ayant été exposés à l'amiante, pourra bénéficier d'une part, d'un suivi médical complet, tant du point de vue clinique que radiologique et d'autre part, d'un scanner, permettant de déceler certaines maladies professionnelles. Enfin, la maladie professionnelle, liée à l'anomalie décelée, pourra être reconnue, dès sa saisine, par la commission de réforme.

De plus, en matière de lien de causalité, une véritable brèche vient d'être ouverte par les personnels ayant lutté de manière opiniâtre sur ce dossier.

Par ailleurs, l'Administration reconnaît à ces agents d'une part, un droit à réparation (congés, reclassement professionnel, voire tierce personne) et d'autre part, un droit à indemnisation (Allocation Temporaire d'Invalidité et Rente Viagère d'Invalidité).

Nos collègues des administrations concernées ont occupé le Service jeudi dernier 19 avril. Par leur détermination, et avec le soutien des sections syndicales Pensions, ils ont contraint M. Casanova à intercéder auprès de Bercy pour que ces avancées soient actées.

Il reste certes du chemin à parcourir pour que l'Administration du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie finisse par classer l'immeuble du Tripode dans la catégorie des sites amiantés.

Mais par leur action, nos collègues ont montré une nouvelle fois que la lutte était payante, surtout si elle est menée dans un cadre unitaire et avec le soutien des « occupés ».

Nantes, le 24 avril 2007